

**Proposition de mise en vente de deux semoirs du Parc
Départemental d'Erstein**

CP/2019/427

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E240 - Service expertise et qualité comptable

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de la mise en vente de deux semoirs, propriétés du Département du Bas-Rhin.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la mise en vente de deux semoirs, propriétés du Département.

Ces semoirs seront vendus par l'intermédiaire du Commissariat aux ventes de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, qui procèdera par voie d'adjudication, avec publicité au plan national.

Les caractéristiques de ces semoirs sont détaillées dans l'annexe jointe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président approuve le principe de l'aliénation par le Commissariat aux ventes de la Direction Nationale d'Intervention Domaniales des semoirs figurant en annexe.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY